

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
85280-2026-113

Achat 4 ventilateurs mairie

Le Maire de la Commune de SALLERTAINE (Vendée),
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 Mars 2026, en son point n°4, en ce qu'elle autorise Monsieur Le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le devis reçu,
Considérant que le montant du marché est inférieur à 60 000€HT,

DÉCIDE

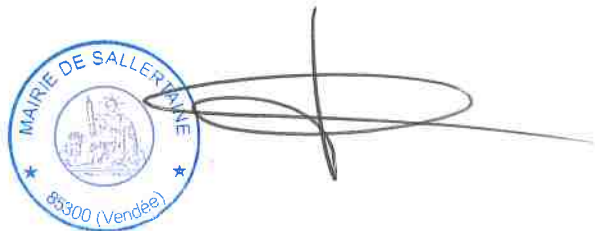
Article 1 : d'attribuer le marché de fourniture de 4 ventilateurs pour la mairie à l'entreprise Sodivardièrè – 20 rue du Sirocco – 85 300 Challans pour un montant de 99.60€TTC.

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune puis affichée en mairie.

Monsieur Le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du Conseil Municipal de la présente décision.

A SALLERTAINE,
le 02 Juin 2026
Le Maire, Jean-Luc MENUET

The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Sallertaine, Vendée, with the text 'MAIRIE DE SALLERTAINE' and '85300 (Vendée)'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.